



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 854/2025
Date de la séance du CE : 20 août 2025
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2021.STA.2046
Classification : Non classifié

Évaluation de la check-list pour l'analyse d'impact de la réglementation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

1. Le rapport « Évaluation de la check-list pour l'analyse d'impact de la réglementation » est approuvé.
2. La Chancellerie d'État est chargée de modifier le chapitre « Répercussions sur l'économie » du module 8 « Rapports » des Directives du canton de Berne sur la procédure législative (DPL) conformément aux indications contenues au chiffre 3.2 « Remarques sur la mise en œuvre de la motion 137-2024 » du rapport d'évaluation, et de le présenter au Conseil-exécutif pour approbation.
3. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Annexe :
– Rapport du Conseil-exécutif « Évaluation de la check-list pour l'analyse d'impact de la réglementation »